



AVIS DE RADIATION

Prenez avis que lors de sa réunion du 7 juillet 2009, le comité des requêtes de l'OEAQ a résolu de radier définitivement du Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec **M. Gilles Simard** (no. de membre 1920) ayant exercé la profession d'évaluateur agréé dans la région de l'Outaouais et ce, considérant, notamment:

- l'échec des trois (3) stages de perfectionnement imposés à M. Simard par le comité exécutif de l'OEAQ;
- les lacunes graves observées dans la pratique professionnelle de M. Simard;
- la négligence de M. Simard quant à l'exécution de ses obligations professionnelles.

La résolution du 7 juillet 2009 du comité des requêtes de l'OEAQ étant exécutoire le 31^e jour de sa signification, **M. Gilles Simard (no. de membre 1920) est radié définitivement du Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec à compter du 28 août 2009.**

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9. du *Code des professions*.

Montréal, le 31 août 2009.

Céline Viau, secrétaire générale de l'OEAQ.